



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE de FAUCIGNY

Projet d'aménagement et d'élargissement de la route d'Entre Deux Nants.

Enquête conjointe préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire.

Le préfet de la Haute-Savoie informe le public qu'il a prescrit sur le territoire de la commune de... la tenue d'une enquête conjointe, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire sur le projet d'aménagement et d'élargissement de la route d'Entre Deux Nants sur la commune de Faucigny.

Cette enquête se déroulera **du mardi 16 février 2021 au vendredi 19 mars 2021 inclus.**

M. Pierre GUEGUEN, géomètre principal, en retraite, a été désigné par M. le président du tribunal administratif de Grenoble pour accomplir les fonctions de commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Faucigny, les :

- mardi 16 février 2021, de 14h00 à 17h00,
- vendredi 19 mars 2021, de 15h00 à 18h00 (fin d'enquête),

afin de recevoir leurs observations.

Le commissaire enquêteur assurera également une permanence téléphonique le mardi 2 mars 2021, de 14h00 à 17h00, sur rendez-vous préalable comme indiqué si-dessous :

- numéro à contacter pour la prise de rendez-vous : 04 50 03 61 93
- temps d'entretien limité à 10-15 minutes afin de permettre au plus grand nombre de s'exprimer,
- recueil des observations effectué par le commissaire enquêteur selon la procédure de l'observation orale avec l'accord de l'interlocuteur.

Durant la période fixée ci-dessus, le public pourra consulter le dossier d'enquête en mairie de Faucigny aux jours et heures habituels d'ouverture des locaux au public, et consigner éventuellement ses observations sur le registre commis à cet effet ou les adresser directement, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Faucigny, siège de l'enquête.



Le public pourra également adresser ses observations par écrit à la commission d'enquête en mairie de Faucigny, -44 place du village-74310 FAUCIGNY, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie.faucigny@wanadoo.fr ou à partir d'un lien sur le site : www.haute-savoie.gouv.fr.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible, dès publication du présent arrêté et pendant toute la durée de l'enquête, sur le site internet des services de l'Etat en Haute-Savoie www.haute-savoie.gouv.fr.

Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai maximal d'un mois, à compter de la date de clôture de l'enquête, pour émettre ses conclusions.

Une copie de son rapport sera déposée en mairie de Faucigny, ainsi qu'à la préfecture de la Haute-Savoie (Direction des relations avec les collectivités locales). La communication de ce rapport pourra être faite à toute personne en présentant la demande à M. le préfet de la Haute-Savoie (DRCL).

En application de l'article R. 311-2 du code de l'expropriation, il est précisé « *que les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage, et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai de un mois (à compter de la date de la dernière des formalités de publicité collective), à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L. 311-3, déchues de tous droits à indemnités* ».

Dans le cadre de l'épidémie de la COVID 19, les mesures suivantes d'accueil du public et de protection sanitaire devront être respectées :

- > les personnes souhaitant un rendez-vous avec le commissaire enquêteur, pendant ses permanences prévues à l'article 2, devront faire la demande par courriel :
- > port du masque obligatoire,
- > lavage des mains avant consultation du dossier et du registre d'enquête,
- > ne pas se présenter en cas de symptômes semblables à ceux liés à la « COVID19 » .

Pour le préfet,
La secrétaire générale,


Florence GOUACHE